











Bordereau de signature

2019/N°021 Actes pris en 2019 dans le cadre des délégations accordées au président

| Signataire | Date | Annotation |
|---|---|---|
| Audrey RACAUD, <i>SADM</i> | 03/04/2019 |  |
| christophe dulaud, <i>Directeur</i> | 04/04/2019 |  |
| michel benoit, <i>Président</i> | 05/04/2019 |   Certificat au nom de MICHEL BENOIT ID (SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS), émis par Certigna Identity Plus CA, valide du 20 nov. 2017 à 15:29 au 19 nov. 2020 à 15:29. |
| Audrey RACAUD, <i>SADM</i> | 09/04/2019 |  |
| <i>SADM</i> | |  |
| <i>SADM</i> | |  |
|  | Réponse de la plate-forme : Acquittance reçu (Date: 2019-04-09) | |

Dossier de type : ACTES // Délibérations CA

Propriétés spécifiques :

- Date de publication : mardi 9 avril 2019 (2019-04-09)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 27 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-sept du mois de mars, à neuf heures, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents :

- Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Christophe TESTAS, André FABRE, Eric PUJOL, Éric GUILLAUMIN, Francis SALABERT suppléant de Jean-Michel BOUAT, Bernard MIRAMOND, Marc COUSINIE.

Mmes, Éva GERAUD, Sylvie BIBAL-DIOGO, Françoise BARDOU, Marie-Dominique PESTRE-SURLES, Martine COURVEILLE, Michèle VINCENT.

- Membres de droit :

M. Florent FARGE, directeur de cabinet du Préfet du Tarn.

- Membres à voix consultative :

COL Christophe DULAUD, directeur départemental,

MED-COL Simon FAJON, médecin chef-adjoint,

CNE Jean-Jacques DARGET, CNE Mohamed BOURAHLA, membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.

Participent à la séance :

CDT Philippe CNOCQUART, chef de Pôle pilotage & stratégie,

Joël CASTEX, payeur départemental.

Départ en cours de séance : M. Eric GUILLAUMIN

Absents excusés :

M. Philippe GONZALEZ,

Mmes Florence BELOU, Marie-Louise AT,

COL Arnaud FABRE, directeur départemental adjoint,

CNE Jean-Marc RAYNAL, président de l'Union départementale,

CPL Julien ESTIVALS, SCH Julien DURAND.

Secrétaire : Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 14/ pouvoirs : 0/ votants : 14.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 7 / présents : 4.

Date de la convocation : 15 mars 2019.

RAPPORT N°021/CA – 03/19

OBJET : Actes pris en 2018 dans le cadre des délégations accordées au président

Par délibération n°22/CA en date du 29 avril 2015 et conformément à l'article L.1424-30 du CGCT, le conseil d'administration a autorisé le président à :

- ✓ en matière de marchés publics :
 - prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services pouvant être passés selon une procédure adaptée ;
 - ouvrir les plis déposés dans le cadre des procédures formalisées ;

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09

Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98

Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr

SAPEURS-POMPIERS DU TARN

Engagement - Cohésion - Efficacité

"Acquitté en PREFECTURE le:" 09/04/2019

- ✓ fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- ✓ intenter au nom du SDIS les actions en justice ou à défendre le SDIS dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le conseil d'administration.

Conformément à ce même article, le président informe le conseil d'administration des actes pris dans le cadre de cette délégation et propose au Conseil d'administration un récapitulatif de ces actes pris en 2018.

| Cadre des actes pris | Personnes sollicitées | Nature du dossier traité | Montant |
|-----------------------------------|-----------------------|---|--|
| Lettre de mission (étude dossier) | Avocat | Analyse juridique | 1.404,00 € |
| Action en justice | Avocat | Note en délibéré Mémoire en réponse 2 et 3 Tribunal Administratif | 5.160,00 € Requête rejetée Somme de 900 € remboursée par protection juridique |
| Action en justice | Avocat | Mémoire en défense Tribunal Administratif | 1.944,00 € Somme remboursée par protection juridique |

Les membres du Conseil d'administration en ont pris prendre acte.

Document signé électroniquement par
le président du Conseil d'Administration,

Michel BENOIT

Délais et voies de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le Tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV – BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Date de publication : 09/04/2019

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité

"Acquitté en PREFECTURE le:" 09/04/2019